

Avis

Il est porté à la connaissance du public que le règlement relatif à la mise à disposition des salles communales a été approuvée par le Conseil communal en sa séance du 7 novembre 2024 et entrera en vigueur en date du 1^{er} janvier 2025.

Le texte de délibération est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner
Bourgmestre



Andres Castro
Secrétaire communal f.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du **13 NOV. 2024**

Steinfort, le **13 NOV. 2024**



Le bourgmestre



Le secrétaire communal 